



LA PRÉFÈTE
DÉLÉGUÉE INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE

SAINT-DENIS, LE 16 JAN. 2006

La déléguée interministérielle à la ville

à

Madame et messieurs les préfets de région

(mesdames et messieurs les correspondants régionaux de la DIV)

Mesdames et messieurs les préfets de département

(mesdames et messieurs les sous-préfets chargés de mission ville)

copie à

Madame la payeuse générale du Trésor

Madame et messieurs les trésoriers payeurs généraux de région

Mesdames et messieurs les trésoriers payeurs généraux

Objet : développement du dispositif adultes-relais – perspectives 2006.

Réf. : - circulaire du 24 octobre 2005.

- circulaire DIV / DPT-IEDE / 2002.283 du 3 mai 2002.

P.J. : un tableau

La présente circulaire a pour objet la mise en œuvre de la décision du Premier ministre de développer la médiation dans les territoires de la politique de la ville.

Parallèlement aux emplois aidés évoqués dans la circulaire du 24 octobre 2005 qui peuvent porter des missions de médiation, le nombre de postes bénéficiaires du dispositif « adulte-relais » sera porté à 6.000 au 31 décembre 2006. Cette décision permettra de renouveler la totalité des conventions arrivant à échéance des trois ans durant l'année 2006, ainsi que le recrutement de 3.000 personnes supplémentaires.

Je vous invite à identifier et recenser, dès à présent, les postes d'adultes-relais que vous financerez en 2006 :

- les postes en cours
- les postes à renouveler et à créer dans le cadre de ces nouvelles dispositions

Il vous incombe de veiller à conditionner l'aide de l'Etat, autant que faire se peut, à la mise en place par l'employeur d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les « médiateurs de ville » dans la perspective, notamment, de l'obtention du titre professionnel de « technicien médiation services » du ministère chargé de l'Emploi ou du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale ».

Je vous invite à conserver, comme depuis le début du dispositif, un juste équilibre entre hommes et femmes dans les recrutements auxquels vous procéderez à l'avenir.

De plus, je vous demande de faciliter l'organisation d'un séminaire de formation pour accompagner la prise de fonction du médiateur qui devra porter sur la découverte du territoire et des interlocuteurs, dans un souci de faciliter son intégration professionnelle.

Mes services, secrétariat général (M. Bertrand LASSERRE, chef du bureau du budget), département cohésion sociale (Mme Joëlle MARTICHOUX, chargée de mission) sont à votre disposition pour répondre aux difficultés que vous pourriez rencontrer.


CFM 023
L. DURVY
16 16
Le Contrôleur Budgétaire et Comptable


Anne-Marie COLLEVET
Déléguée interministérielle à la ville

NOTIFICATION
FIN 2005

TOTAL DES CONVENTIONS POUR 2005
32
61
23
50
44
122
89
6
29
713
102
10
130
99
413
50
145
53
97
50
171
169
202
53
84
70
3067

NOTIFICATION 2006

Conventions existantes	Création nouvelles conventions	Total des conventions notifiées en janvier 2006
32	10	42
61	20	81
23	7	30
50	16	66
44	14	58
122	40	162
89	29	118
6	2	8
29	9	38
713	232	945
102	33	135
10	3	13
130	42	172
99	32	131
413	134	547
50	16	66
145	47	192
53	17	70
97	32	129
50	16	66
171	56	227
169	55	224
202	66	268
53	17	70
84	27	111
70	23	93
3 067	997	4064

Régions
ALSACE
AQUITAINE
AUVERGNE
BOURGOGNE
BRETAGNE
CENTRE
CHAMP-ARDENNE
CORSE
FRANCHE COMTE
ILE DE FRANCE
LANGUEDOC ROUS.
LIMOUSIN
LORRAINE
MIDI PYRENEES
NORD PAS DE CALAIS
BASSE NORMANDIE
HAUTE NORMANDIE
PAYS DE LA LOIRE
PICARDIE
POITOU CHARENTES
PACA
RHONE ALPES
GUADELOUPE
GUYANE
MARTINIQUE
REUNION
TOTAL NATIONAL

M. 16.1.6

18/1/06